

Prestations d'assurance: voyager le plus simplement du monde.

Assurances	 Businesscard CFF Classic	 Businesscard CFF Gold
Annulation avant le voyage Si vous ne pouvez pas voyager pour cause de maladie ou d'accident, les coûts d'annulation sont pris en charge.	-	Par cas CHF 10 000.-
Annulation pendant le voyage (interruption du voyage) Si vous devez annuler ou interrompre votre voyage, l'organisation et les coûts sont pris en charge.	-	Par cas CHF 20 000.-
Assistance en voyage En cas d'urgence, la helpline est à votre disposition 24h/24, organise certains services d'aide comme l'interruption du voyage en cas de maladie grave ou d'accident et prend en charge les coûts y relatifs.	-	Par cas Illimité
Vol/perte de documents personnels En cas de perte ou de vol de pièces d'identité personnelles, les coûts sont pris en charge.	-	Par cas CHF 2000.-
Assurance exclusion de franchise pour les véhicules de location (CDW) Pour la location de véhicules dans le monde entier, la franchise est prise en charge en cas de sinistre ou de vol (véhicules Mobility en Suisse inclus).	-	Par cas Assurance individuelle CHF 2000.-
Assurance bagages Les bagages que vous transportez quotidiennement sont assurés contre le vol pendant le voyage.	-	Par cas CHF 2000.- Franchise CHF 200.-
Conseil de protection juridique en voyage Pour toute question juridique pendant le voyage, vous pouvez appeler les experts de l'assurance de protection juridique en voyage.	-	Inclus en appelant le +41 44 298 87 87
Assurance protection juridique voyages En cas de litige survenant lors d'un voyage (prestataire hôtelier, société de véhicules de location, etc.), les prestations en espèces liées au coût des expertises et des analyses demandées par l'assurance protection juridique, l'avocat de l'assuré ou le tribunal sont remboursées par sinistre.	-	Par cas et par an Europe: CHF 250 000.- Monde: CHF 100 000.-
Protection-perte Vous ne perdez pas d'argent en cas de vol, perte ou usage abusif de votre carte. Dans la mesure où vous respectez le devoir de diligence, tous les sinistres sont couverts, à partir de la perte à la déclaration de perte qui nous parvient. De plus, vous recevez gratuitement toutes les cartes et NIP de remplacement.	Facultatif: CHF 18.- par carte et par an	inclus

La protection d'assurance ne s'applique en principe qu'en lien avec les voyages d'affaires.

Les CGA sont publiées sous cff.ch/businesscard. En cas de sinistre, veuillez contacter l'assurance Allianz au +41 (0)44 202 00 00.